

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE FRANCE DE TENNIS 2022 : DISPOSITIF DE CIRCULATION

Paris, le 13 mai 2022

À l'occasion de l'édition 2022 des championnats internationaux de France de tennis, qui se dérouleront **du lundi 16 mai au dimanche 5 juin 2022**, un dispositif spécifique de circulation et de stationnement est mis en place aux abords du stade Roland-Garros dans le XVI^e arrondissement de Paris pour l'ensemble des usagers (à l'exception des véhicules de secours ainsi que ceux assurant le transport des matériels nécessaires au bon déroulement du tournoi et de sa diffusion).

Concernant les interdictions de circulation et de stationnement

Jusqu'au vendredi 10 juin à 16 heures, il est interdit de circuler et de stationner :

- sur l'ensemble de l'avenue Gordon-Bennett.

Concernant les interdictions de circulation

Du samedi 21 mai à 9 heures au dimanche 5 juin à 22 heures, il est interdit de circuler :

- sur la bretelle de sortie n°1 de l'autoroute A13, en direction de la *porte d'Auteuil*.
- *rue Nungesser et Coli* dans un seul sens, depuis l'avenue de la *porte Molitor* vers le *boulevard d'Auteuil*.
- *boulevard d'Auteuil*, dans la partie comprise entre la *rue Nungesser et Coli* et la *place de la porte Molitor* (sauf ayant-droits).

Concernant les interdictions de stationnement

Du vendredi 13 mai à 8 heures au lundi 6 juin à 22 heures, il est interdit de stationner :

- *boulevard d'Auteuil*, des deux côtés de la voie, de l'avenue de la *porte Molitor* jusqu'à la *rue Nungesser et Coli*.
- *avenue de la porte Molitor*, côté impair le long du stade Jean-Bouin Tennis, et du côté pair, les deux premières places au début de l'avenue, à l'exception des places réservées aux personnes en situation de handicap.

Enfin, **du lundi 16 mai à 8 heures jusqu'au dimanche 5 juin à 22 heures**, il est interdit de stationner :

- *boulevard Murat*, entre les numéros 2 et 30.

Une signalisation sera mise en place au niveau des zones concernées afin d'informer les usagers de la route de ces restrictions.

Des dérogations sont prévues pour assurer l'accès aux résidents de ces voies et aux véhicules des services auxquels ils pourraient faire appel.

Tout véhicule stationné sur un emplacement interdit fera l'objet d'une conduite immédiate en fourrière.

La préfecture de police recommande aux spectateurs de privilégier les transports en commun, et aux usagers de la route d'éviter le secteur avant et après les rencontres sportives

Contact presse

Préfecture de Police

Tél : 01.53.71.28.73

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris